

09-06-22

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 22 juin 2009, à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Nadyne Langlois  
Lise Lévesque  
Stéphanie Vill

MM. Daniel Arseneault  
Raynald Caissy, vice-président  
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Jacques Deschênes  
Claude Fortin  
Gilbert Labrie  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux  
Guy Potvin  
Alain Rioux  
Gaston Rioux (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Philippe St-Germain

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Francine Doucet, directrice générale adjointe  
M. Rock Bouffard, directeur des services des ressources humaines  
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles  
M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières  
M<sup>me</sup> Ann Santerre, coordonnatrice des services des ressources financières

**Absences motivées :**

Steve Gagné  
Pauline Michaud

09-06-22-365

**CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE**

Le président, M. Raymond Tudeau, remet un certificat de reconnaissance à M. Daniel Carré, enseignant à l'école Paul-Hubert, afin de souligner sa passion de l'enseignement.

**09-06-22-366 CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE**

Le président, M. Raymond Tudeau, remet un certificat de reconnaissance à M<sup>me</sup> Manon Gagnon afin de souligner son implication au sein de la Commission scolaire depuis plusieurs années à titre de parent bénévole.

**09-06-22-367 PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCES DES ÉLÈVES**

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du Conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**09-06-22-368 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

Aucune question n'est soumise.

**09-06-22-369 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M. Gaston Rioux, représentant du Comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du Comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

**09-06-22-370 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 a) Ouverture de la séance et présences;
- b) Certificats de reconnaissance;
- 2.0 Période de questions et correspondances des élèves;
- 3.0 Période de questions réservée au public;
- 4.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 5.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 6.0 **Décision**
  - 6.1. Procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires du 25 mai 2009 :
    - Approbation;
    - Suivis;
  - 6.2. Procès-verbal de l'ajournement de la séance du Conseil des commissaires du 25 mai tenu le 8 juin 2009 :
    - Approbation;
    - Suivis;

- 6.3. Procès-verbal du deuxième ajournement de la séance du Conseil des commissaires du 25 mai tenu le 15 juin 2009 :
  - Approbation;
  - Suivis;
- 6.4. Demande de révision (**huis clos**) (Francine Doucet);
- 6.5. Identification des disciplines objets d'épreuves uniques et internes à la Commission scolaire des Phares – Juin 2010 (Francine Doucet) ;
- 6.6. Demandes d'autorisation permanente en «Horticulture et jardinerie» et en «Réalisation d'aménagements paysagers» à la Carte des enseignements FPT de la Commission scolaire des Phares à la Table d'éducation interordres du Bas-Saint-Laurent et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Francine Doucet) ;
- 6.7. Cession d'un contrat de transport scolaire – Autorisation (Carl Ruest) ;
- 6.8. Octroi de contrats de transport scolaire pour les années 2009-2010 à 2013-2014 (Carl Ruest) ;
- 6.9. Réfection des blocs sanitaires à l'école Langevin – Octroi du contrat (Carl Ruest) ;
- 6.10. Nettoyage des conduits et équipements de ventilation d'une partie de l'école Paul-Hubert – Octroi du contrat (Carl Ruest) ;
- 6.11. Installation d'un système d'aspiration pour l'atelier de carrosserie du Centre de formation de Rimouski-Neigette – Octroi du contrat (Carl Ruest) ;
- 6.12. Contrat d'entretien ménager à l'école de l'Estran – Non renouvellement du contrat (Carl Ruest) ;
- 6.13. Politique d'acquisition des biens et services – Adoption (Carl Ruest) ;
- 6.14. Adjudication du contrat de réfection du stationnement de l'école de la Rose-des-Vents – Délégation de pouvoirs au directeur des Services des ressources matérielles (Carl Ruest) ;
- 6.15. Adjudication du contrat de réaménagement de la cour de l'école du Rocher – Délégation de pouvoirs au directeur des Services des ressources matérielles (Carl Ruest) ;
- 6.16. Règlement relatif à la délégation des fonctions de dirigeant de la Commission scolaire des Phares selon la Loi sur les contrats des organismes publics (Cathy-Maude Croft) ;
- 6.17. Budget 2009-2010 (Marc Girard) ;
- 6.18. Emprunt par billet à long terme – Relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli (Marc Girard) ;
- 6.19. Emprunt par billet à long terme – Optimisation énergétique de cinq bâtiments (Marc Girard) ;

- 6.20. Rapport du Comité d'analyse sur l'état de la situation à l'école des Cheminots–du Sommet de Padoue (Jacques Poirier) ;
- 6.21. Rapport du Comité d'analyse sur l'état de la situation à l'école du Portage–de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne-D'Arc (Jacques Poirier) ;
- 6.22. Délégué à l'assemblée générale de la SOFAD – Nomination (Jacques Poirier) ;
- 6.23. Comblement de poste (**huis clos**) (Jacques Poirier) ;
- 6.24. Évaluation du rendement professionnel 2008-2009 du directeur général (**huis clos**) (Raymond Tudeau);

## 7.0 Information

- 7.1 Rapport du président ;
- 7.2 Rapport du directeur général ;

## 8.0 Questions nouvelles;

- a) Motion de félicitations;

## 9.0 Levée de la séance.

## DÉCISION

### 09-06-22-371 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2009 – APPROBATION ET SUIVIS

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2009 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### 09-06-22-372 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2009 TENU LE 8 JUIN 2009 – APPROBATION ET SUIVIS

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2009 tenu le 8 juin 2009 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### 09-06-22-373 PROCÈS-VERBAL DU DEUXIÈME AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2009 TENU LE 15 JUIN 2009 – APPROBATION ET SUIVIS

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal du deuxième ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2009 tenu le 15 juin 2009 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**09-06-22-374 HUIS CLOS**

À 19 h 45, il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de continuer la séance à huis clos.

**09-06-22-375 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 50, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de siéger en séance publique.

**09-06-22-376 DEMANDE DE RÉVISION**

ATTENDU la demande de révision d'une décision reçue le 8 avril 2009 au Secrétariat général, relativement à une demande d'exemption du cours d'Éthique et culture religieuse dans le dossier de l'élève J126-CD-2009;

ATTENDU l'analyse effectuée conformément à la politique intitulée «*Formulation d'une demande de révision d'une décision*»;

ATTENDU les échanges tenus à huis clos;

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le ministère a établi un programme pour le cours *Éthique et culture religieuse*;

ATTENDU les dispositions de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les six motifs d'exemption invoqués par écrit par le parent de l'élève, à savoir : l'atteinte aux libertés fondamentales, l'enseignant non formé et privé de liberté de conscience, l'enfant exposé trop jeune, la neutralité, le relativisme et l'atteinte à la foi de l'enfant;

ATTENDU que le parent de l'élève n'a pas démontré de préjudice grave et personnel pour son enfant;

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* confie à la Commission scolaire l'obligation d'appliquer le Régime pédagogique et les cours qui en découlent;

ATTENDU que la mission de l'école est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU qu'à la lumière des informations reçues par le Comité et le parent, il n'y a pas lieu de réviser la décision;

Il est proposé par M. Alain Rioux de confirmer la décision prise par la directrice de l'école concernée, à l'effet de refuser la demande d'exemption au cours d'Éthique et culture religieuse pour l'élève J126-CD-2009 pour l'année 2008-2009.

M. Luc Marcoux demande le vote :

POUR :	10
CONTRE :	3
ABSTENTION :	4

La proposition est adoptée à la majorité.

MM. Guy Potvin, Luc Marcoux et Philippe St-Germain enregistrent leur dissidence.

**09-06-22-377 IDENTIFICATION DES DISCIPLINES OBJETS D'ÉPREUVES UNIQUES ET INTERNES À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES – JUIN 2010**

ATTENDU que la Commission scolaire a procédé à l'étude du document «Identification des disciplines objets d'épreuves uniques et internes à la Commission scolaire des Phares – Juin 2010»;

ATTENDU l'étude au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU les consultations effectuées;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu d'adopter le document «Identification des disciplines objets d'épreuves uniques et internes à la Commission scolaire des Phares – Juin 2010», codifié sous le numéro SE-09-016.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**09-06-22-378 DEMANDES D'AUTORISATION PERMANENTE EN «HORTICULTURE ET JARDINERIE» ET EN «RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS» À LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS FPT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES À LA TABLE D'ÉDUCATION INTERORDRES DU BAS SAINT-LAURENT ET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

ATTENDU que la Table d'éducation interordres du Bas-Saint-Laurent est en processus d'élaboration du Plan de rapprochement FPT;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a identifié dans son Plan stratégique 2009-2014 d'accroître les services offerts en formation professionnelle par des demandes d'ajout à la carte des enseignements FPT;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a développé son expertise en ayant des autorisations provisoires de dispenser ces programmes depuis 2004;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a investi plus de 40 000 \$ en immobilisation et acquisition d'équipements;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares est la seule à offrir ces programmes dans la région;

ATTENDU que les perspectives d'emploi justifient l'offre du programme à long terme et que les demandes d'admission démontrent que le besoin local et régional est répondu;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu que la Commission scolaire des Phares dépose ses demandes d'autorisation permanente pour les programmes «Horticulture et jardinerie» et «Réalisation d'aménagements paysagers» à la Table d'éducation interordres du Bas-Saint-Laurent et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**09-06-22-379 CESSION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTORISATION**

ATTENDU la demande du transporteur Transport G. Béland enr., à l'effet d'autoriser la cession d'un contrat comprenant un circuit de transport scolaire qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XIX) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 56 comprenant le circuit de transport numéro 216 au transporteur Transport Proulx enr. (Louis-Marie Proulx), en date du 22 juin 2009.

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**09-06-22-380 OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ANNÉES 2009-2010 À 2013-2014**

ATTENDU les résultats de l'analyse des besoins en transport scolaire pour les cinq prochaines années;

ATTENDU l'adoption du modèle d'organisation et des offres de la Commission scolaire aux transporteurs par le Comité consultatif de transport;

ATTENDU la négociation de gré à gré avec les transporteurs pour l'octroi de nouveaux contrats de transport;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'autoriser l'octroi des contrats de transport suivants pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2014 :

Contrat n°	Transporteur	Nombre de véhicules	2009-2010
6	Les Entreprises Benoît Lévesque inc. 136, rue Principale Sainte-Jeanne-D'Arc (QC) G0J 2T0	4	206 171,45 \$
7	9183-4218 Québec inc. Autobus F. Lavoie inc. 27, rue des Artisans Esprit-Saint (QC) G0K 1A0	2	102 403,11 \$
8	Transport Gérard Hallé inc. 110, avenue Mont-Comi, C.P. 100 Saint-Donat (QC) G0K 1L0	5	293 382,87 \$

9	Transport D.L.N. inc. 771, rang 8 Padoue (QC) G0J 1X0	3	162 455,81 \$
20	Bruno Boucher 978, rang Massé Saint-Gabriel (QC) G0K 1M0	2	113 329,74
23	2759-7111 Québec inc. Yvan Valcourt, Carmen Côté Valcourt 159, rue Principale Saint-Gabriel (QC) G0K 1M0	3	177 770,51 \$
41	Transport Proulx enr. 839, rang 8 Est Saint-Charles-Garnier (QC) G0K 1K0	2	99 025,70 \$
44	Transport Lebelanger inc. 251, rue Principale Les Hauteurs (QC) G0K 1C0	5	262 558,89 \$
45	Autocars La Chaudière inc. 1700, 98 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges (QC) G5Y 8G6	5	288 299,56 \$
59	Transport L.M. Proulx inc. 839, rang 8 Est Saint-Charles-Garnier (QC) G0K 1K0	2	97 837,52 \$
60	Transport A.S.D. inc. 409, rue Abraham-Martin Rimouski (QC) G5M 1N7	4	203 885,52 \$

**Note :** Cette liste complète tous les contrats de transport qui doivent être accordés pour débiter la prochaine année scolaire.

**09-06-22-381 RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE LANGEVIN – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres public pour la réfection des blocs sanitaires à l'école Langevin;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de l'architecte responsable du projet;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'octroyer le contrat à la firme Constructions J.C. Lepage inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 406 000 \$ pour réaliser ce projet.

**09-06-22-382 NETTOYAGE DES CONDUITS ET ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION D'UNE PARTIE DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des conduits et équipements de ventilation d'une partie de l'école Paul-Hubert;

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'octroyer le contrat à la firme Air-Pur Ventilation inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 65 467,50 \$, taxes incluses, pour réaliser ce service.



**09-06-22-383    INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ASPIRATION POUR L'ATELIER DE CARROSSERIE DU CENTRE DE FORMATION DE RIMOUSKI-NEIGETTE – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'installation d'un système d'aspiration pour l'atelier de carrosserie du Centre de formation de Rimouski-Neigette;

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'octroyer le contrat à la firme Camec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 103 280,63 \$, taxes incluses, pour réaliser ce projet.

**09-06-22-384    CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DE L'ESTRAN – NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

ATTENDU le contrat d'entretien ménager de l'école de l'Estran octroyé à la firme Distinction Services Plus inc. le 29 septembre 2008;

ATTENDU l'article 2.3.2 du contrat qui donne la possibilité à la Commission scolaire de ne pas le renouveler moyennant un avis donné au moins 90 jours avant sa date anniversaire, soit le 30 novembre 2009;

ATTENDU que la Commission scolaire ne souhaite pas renouveler ledit contrat;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de ne pas renouveler le contrat d'entretien ménager que la Commission scolaire des Phares détient avec Distinction Services Plus inc. et donc, d'y mettre fin à compter du 30 septembre 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des Services des ressources matérielles à appliquer, si requis, les dispositions prévues aux articles 2.11 et 2.18 du contrat d'ici le 30 septembre 2009.

**09-06-22-385    POLITIQUE D'ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES – POUR ADOPTION**

ATTENDU la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de réviser l'actuelle Politique d'acquisition des biens et services;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu d'adopter la Politique d'acquisition des biens et services, telle que présentée par le directeur des Services des ressources matérielles.

Ce document est colligé au Recueil des règles de gestion de la Commission scolaire des Phares.

**09-06-22-386 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS – DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

ATTENDU que l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection du stationnement de l'école de la Rose-des-Vents est prévue pour une date postérieure à la présente séance du Conseil des commissaires;

ATTENDU que la date de la première séance du Conseil des commissaires suivant cette ouverture des soumissions empêche un octroi rapide du contrat;

ATTENDU que l'octroi du contrat doit pouvoir être réalisé dans les jours qui suivent cette ouverture des soumissions pour permettre la réalisation sécuritaire des travaux avant la prochaine rentrée scolaire;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu :

- que la Commission scolaire octroie le contrat de réfection du stationnement de l'école de la Rose-des-Vents au soumissionnaire retenu à la suite de la procédure d'appel d'offres, en respect de la législation et de la réglementation applicables, pour le prix soumis, en autant que ce dernier respecte le budget;
- que la Commission scolaire mandate le directeur des Services des ressources matérielles pour procéder à l'adjudication de ce contrat avec le soumissionnaire retenu à la suite de la procédure d'appel d'offres, si les conditions émises dans la présente résolution sont réunies, ainsi que pour poser tous les gestes ou effectuer toutes les formalités requises ou nécessaires aux fins qui précèdent;
- que la Commission scolaire demande au directeur des Services des ressources matérielles de rendre compte au Conseil des commissaires des gestes posés suivant la présente résolution, dès que possible.

**09-06-22-387 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU ROCHER – DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

ATTENDU que l'ouverture des soumissions pour le projet de réaménagement de la cour de l'école du Rocher est prévue pour une date postérieure à la présente séance du Conseil des commissaires;

ATTENDU que la date de la première séance du Conseil des commissaires suivant cette ouverture des soumissions empêche un octroi rapide du contrat;

ATTENDU que l'octroi du contrat doit pouvoir être réalisé dans les jours qui suivent cette ouverture des soumissions pour permettre la réalisation sécuritaire des travaux avant la prochaine rentrée scolaire;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu :

- que la Commission scolaire octroie le contrat de réaménagement de la cour de l'école du Rocher au soumissionnaire retenu à la suite de la procédure d'appel d'offres, en respect de la législation et de la réglementation applicables, pour le prix soumis, en autant que ce dernier respecte le budget;
- que la Commission scolaire mandate le directeur des Services des ressources matérielles pour procéder à l'adjudication de ce contrat avec le soumissionnaire retenu à la suite de la procédure d'appel d'offres, si les conditions émises dans la présente résolution sont réunies, ainsi que pour poser tous les gestes ou effectuer toutes les formalités requises ou nécessaires aux fins qui précèdent;
- que la Commission scolaire demande au directeur des Services des ressources matérielles de rendre compte au Conseil des commissaires des gestes posés suivant la présente résolution, dès que possible.

**09-06-22-388 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS DE DIRIGEANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES SELON LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS**

ATTENDU l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'adopter le *Règlement relatif à la délégation des fonctions de dirigeant de la Commission scolaire des Phares selon la Loi sur les contrats des organismes publics*, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 (C.C.r.40-2009).

**09-06-22-389 BUDGET 2009-2010 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Phares doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

ATTENDU que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

ATTENDU que l'ajout de personnel professionnel et technique augmente le coût des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), la Commission scolaire prévoit s'approprier la somme de 209 985 \$ à même le surplus accumulé au 30 juin 2008;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée étalée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 406 768 933 \$ en conformité avec la *Loi et les règles budgétaires 2009-2010*;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du cent dollars d'évaluation uniformisée;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du cent dollars d'évaluation uniformisée étalée.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**09-06-22-390    EMPRUNT PAR BILLET À LONG TERME – RELOCALISATION DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI**

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a demandé l'autorisation d'étaler, sur une période n'excédant pas 10 ans, le financement des investissements nécessaires au projet de relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli;

ATTENDU les autorisations reçues de la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Finances en date du 22 juin 2009;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite à ces autorisations par l'adoption d'une résolution d'emprunt par billet à long terme pour une durée de 10 ans;

En conséquence, il est proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie Vill et résolu à l'unanimité que la Commission scolaire des Phares contracte un emprunt de 1 335 000 \$ auprès de Banque Royale du Canada;

QUE cet emprunt soit effectué en date du 2 juillet 2009 et remboursable en capital et intérêts annuellement à Banque Royale du Canada, à compter du 2 juillet 2010 jusqu'à échéance le 2 juillet 2019;

QUE cet emprunt porte intérêt au taux tel que déterminé en date du 2 juillet 2009, selon le taux de fermeture du 1<sup>er</sup> juillet 2009 basé sur l'indice Bloomberg CDSW10, majoré de 105 points de base;

QUE cet emprunt soit contracté par un billet à long terme pour le montant de l'emprunt portant intérêt au taux précité et remboursable selon l'échéance prévue, étant entendu que le coût du service de la dette annuel sera à la charge de la Commission scolaire;

QUE la Commission scolaire des Phares autorise son président et son directeur général à signer au nom de ladite Commission scolaire le billet à long terme, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront utiles pour donner plein effet aux présentes.

**09-06-22-391    EMPRUNT PAR BILLET À LONG TERME – OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DE CINQ BÂTIMENTS**

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a demandé l'autorisation d'étaler, sur une période n'excédant pas 11 ans, le financement des investissements nécessaires au projet d'optimisation énergétique de cinq bâtiments;

ATTENDU les autorisations reçues de la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Finances en date du 22 juin 2009;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite à ces autorisations par l'adoption d'une résolution d'emprunt par billet à long terme pour une durée de 10 ans;

En conséquence, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu à l'unanimité que la Commission scolaire des Phares contracte un emprunt par billet à long terme de 4 180 000 \$ auprès de Banque Royale du Canada;

Que cet emprunt soit effectué en date du 2 juillet 2009 et remboursable en capital et intérêts mensuellement à Banque Royale du Canada, à compter du 2 août 2009 jusqu'à échéance le 2 juillet 2019;

QUE cet emprunt porte intérêt tel que déterminé en date du 2 juillet 2009, selon le taux de fermeture du 1<sup>er</sup> juillet 2009 basé sur l'indice Bloomberg CDSW10, majoré de 90 points de base;

QUE cet emprunt soit contracté par un billet à long terme pour le montant de l'emprunt portant intérêt au taux précité et remboursable selon l'échéance prévue, étant entendu que le coût du service de la dette annuel sera à la charge de la Commission scolaire;

QUE la Commission scolaire des Phares autorise son président et son directeur général à signer au nom de ladite Commission scolaire le billet à long terme, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront utiles pour donner plein effet aux présentes.

**09-06-22-392 RAPPORT DU COMITÉ D'ANALYSE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION À L'ÉCOLE DU PORTAGE-DE L'ARC-EN-CIEL DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

ATTENDU la Politique relative au maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés;

ATTENDU le rapport du Comité d'analyse sur l'état de la situation à l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne-D'Arc;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie Vill et résolu de maintenir ouverte l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel tant que la Commission scolaire sera en mesure d'assurer à la clientèle de cette école des services éducatifs d'une qualité comparable à celle observée dans les autres écoles du territoire, et cela à un coût s'apparentant aux règles allouées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le financement des services éducatifs qui y sont offerts et des coûts d'opération de l'immeuble.

Il est également résolu de :

- Signifier clairement à la Municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc qu'elle doit faire preuve de leadership dans le dossier du maintien de l'école du village auprès de ses contribuables;

- Recommander à la Municipalité d'offrir des mesures incitatives à la venue de nouvelles familles;
- Recommander à la Municipalité d'organiser un service de surveillance du midi à l'école ou ailleurs pour septembre 2009 ou le plus tôt possible;
- Recommander à l'école de relancer son projet éducatif et d'informer la population de la Municipalité de son originalité et de sa pertinence;
- Reformuler un comité d'analyse de la situation au printemps 2011.

**09-06-22-393    RAPPORT DU COMITÉ D'ANALYSE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION À L'ÉCOLE DES CHEMINOTS-DU SOMMET DE PADOUE**

ATTENDU la Politique relative au maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés;

ATTENDU le rapport du Comité d'analyse sur l'état de la situation à l'école des Cheminots–du Sommet de Padoue;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu de maintenir ouverte l'école des Cheminots–du Sommet tant que la Commission scolaire sera en mesure d'assurer à la clientèle de cette école des services éducatifs d'une qualité comparable à celle observée dans les autres écoles du territoire, et cela à un coût s'apparentant aux règles allouées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le financement des services éducatifs qui y sont offerts et des coûts d'opération de l'immeuble.

Il est également résolu :

- d'informer les élus municipaux de Padoue de cette décision et de souligner l'importance que représente la vitalité socioéconomique d'un milieu parmi les éléments qui assurent le maintien d'une école;
- de collaborer avec la Municipalité en assistant à une rencontre publique organisée par elle pour la présentation de son plan d'action visant à obtenir des engagements du milieu dans le soutien de l'école et à favoriser le développement de la municipalité pour garantir le maintien de l'école, cette rencontre pouvant se tenir à l'école à l'automne 2009.

Il est finalement résolu de reconstituer un comité d'analyse de situation pour cette école au printemps 2010 afin de réévaluer la situation pour l'année 2011-2012.

**09-06-22-394    DÉLÉGUÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE FORMATION À DISTANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (SOFAD) – NOMINATION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de nommer M. Jocelyn Michaud délégué de la Commission scolaire des Phares à

l'Assemblée générale de la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD).

**09-06-22-395 HUIS CLOS**

À 22 h 04, il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de continuer la séance à huis clos.

**09-06-22-396 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 22 h 38, il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu de siéger en séance publique.

**09-06-22-397 AFFECTATION TEMPORAIRE AUX SERVICES ÉDUCATIFS**

ATTENDU les échanges intervenus entre le directeur général et la personne concernée;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'affecter temporairement M<sup>me</sup> Suzanne Vinet, directrice de l'école des Beaux-Séjours, aux Services éducatifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010.

**09-06-22-398 NOMINATION INTÉIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES BEAUX-SÉJOURS**

ATTENDU que le poste de directrice ou de directeur de l'école des Beaux-Séjours est vacant en raison de l'affectation de la titulaire du poste à d'autres fonctions à la commission scolaire;

ATTENDU le *Règlement concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la directrice générale ou au directeur général (C.C.r.28-2007)*;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu de nommer par intérim M. Jean-Pierre Doucet au poste de directeur de l'école des Beaux-Séjours, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 jusqu'au 31 décembre 2009, avec possibilité de prolongement.

**09-06-22-399 BANQUE D'ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT**

ATTENDU la décision de la Commission scolaire des Phares de constituer une banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares retienne la

candidature de M. Marc Tremblay pour faire partie de la banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement.

**09-06-22-400 ÉVALUATION DU RENDEMENT PROFESSIONNEL 2008-2009 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU l'Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU les résultats de l'évaluation du rendement du directeur général pour l'année 2008-2009;

ATTENDU la recommandation du Comité d'évaluation;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu que le Conseil des commissaires procède à l'application du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires* en versant au directeur général le boni forfaitaire tel que déterminé par l'évaluation conservée au dossier de la personne.

Le *Rapport d'activités 2008-2009* préparé par M. Jacques Poirier est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**09-06-22-401 INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Rapport du directeur général.

**09-06-22-402 QUESTIONS NOUVELLES**

- a) Motion de félicitations

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu de féliciter les directrices et les directeurs des différents services pour le travail accompli au cours de l'année scolaire 2008-2009.

**09-06-22-403 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 40, il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2009**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

09-06-22-365	Certificat de reconnaissance
09-06-22-366	Certificat de reconnaissance
09-06-22-367	Période de questions et correspondances des élèves
09-06-22-368	Période de questions réservée au public
09-06-22-369	Période réservée aux commissaires parents
09-06-22-370	Adoption de l'ordre du jour

**Décision**

09-06-22-371	Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2009 – Approbation et suivis
09-06-22-372	Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2009 tenu le 8 juin 2009 – Approbation et suivis
09-06-22-373	Procès-verbal du deuxième ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2009 tenu le 15 juin 2009 – Approbation et suivis
09-06-22-374	Huis clos
09-06-22-375	Retour en séance publique

09-06-22-376	Demande de révision
09-06-22-377	Identification des disciplines objets d'épreuves uniques et internes à la Commission scolaire des Phares – Juin 2010
09-06-22-378	Demandes d'autorisation permanente en «Horticulture et jardinerie» et en «Réalisation d'aménagements paysagers» à la carte des enseignements FPT de la Commission scolaire des Phares à la Table d'éducation interordres du Bas Saint-Laurent et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
09-06-22-379	Cession d'un contrat de transport scolaire – Autorisation
09-06-22-380	Octroi de contrats de transport scolaire pour les années 2009-2010 à 2013-2014
09-06-22-381	Réfection des blocs sanitaires à l'école Langevin – Octroi du contrat
09-06-22-382	Nettoyage des conduits et équipements de ventilation d'une partie de l'école Paul-Hubert – Octroi du contrat
09-06-22-383	Installation d'un système d'aspiration pour l'atelier de carrosserie du Centre de formation de Rimouski-Neigette – Octroi du contrat
09-06-22-384	Contrat d'entretien ménager à l'école de l'Estran – Non-renouvellement du contrat
09-06-22-385	Politique d'acquisition des biens et services – Pour adoption

09-06-22-386	Adjudication du contrat de réfection du stationnement de l'école de la Rose-des-Vents – Délégation de pouvoirs au directeur des Services des ressources matérielles
09-06-22-387	Adjudication du contrat de réaménagement de la cour de l'école du Rocher – Délégation de pouvoirs au directeur des Services des ressources matérielles
09-06-22-388	Règlement relatif à la délégation des fonctions de dirigeant de la Commission scolaire des Phares selon la Loi sur les contrats des organismes publics
09-06-22-389	Budget 2009-2010 – Adoption
09-06-22-390	Emprunt par billet à long terme – relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli
09-06-22-391	Emprunt par billet à long terme – Optimisation énergétique de cinq bâtiments
09-06-22-392	Rapport du comité d'analyse sur l'état de la situation à l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne-D'Arc
09-06-22-393	Rapport du comité d'analyse sur l'état de la situation à l'école des Cheminots-du Sommet de Padoue
09-06-22-394	Délégué(e) à l'assemblée générale de la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) – Nomination
09-06-22-395	Huis clos

09-06-22-396	Retour en séance publique
09-06-22-397	Affectation temporaire aux Services éducatifs
09-06-22-398	Nomination intérimaire au poste de directrice ou de directeur de l'école des Beaux-Séjours
09-06-22-399	Banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement
09-06-22-400	Évaluation du rendement professionnel 2008-2009 du directeur général
09-06-22-401	Information
09-06-22-402	Questions nouvelles
09-06-22-403	Levée de la séance